



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 120955

## Texte de la question

M. Michel Vauzelle attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le dispositif de repérage dès l'âge de cinq ans des enfants "représentant des risques pour les apprentissages". Ce système soulève un grand nombre d'inquiétudes au sein de la communauté éducative comme chez les parents d'élèves. Le classement de très jeunes élèves "à risques" ou "à haut risque", au-delà d'une stigmatisation ridicule, handicapera dès le plus jeunes âge des enfants qui, si ils rencontrent des difficultés, doivent faire l'objet d'un suivi spécifique sur lequel le Gouvernement reste muet. Le service public de l'éducation nationale, déjà grandement fragilisé par la RGPP, perdrait de sa cohésion. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre afin d'épargner à l'éducation nationale est aux très jeunes élèves en difficulté ce type de stigmatisation.

## Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a rappelé que le débat suscité par la diffusion d'un document de travail qui n'avait aucune vocation à être publié, n'avait pas lieu d'être car aucun projet « d'évaluation des maternelles », moins encore de classement ou de fichage n'est en cours. Il s'agit de renforcer la prévention de la difficulté dans l'apprentissage de la lecture, dès la grande section d'école maternelle en proposant aux enseignants des outils objectifs pour aider à l'observation des besoins des élèves, aider à la conception et à la mise en oeuvre d'ateliers différenciés pour prévenir les difficultés d'apprentissage de la lecture. C'est en grande section de maternelle, année charnière avant la classe de CP, lors de laquelle intervient l'apprentissage de la lecture, que de telles aides pédagogiques doivent intervenir. Il sera proposé, pour les enseignants qui le souhaitent, des outils d'observation des besoins des élèves qui présentent des lacunes en matière de conscience phonologique ou dans l'étendue du vocabulaire maîtrisé dès le premier trimestre de grande section. Simultanément, des propositions d'outils d'aide différenciée seront faites aux enseignants volontaires. A l'issue de cette période d'aide, en mai ou en juin, l'enseignant pourra mesurer les progrès accomplis par ses élèves. C'est donc pour mieux analyser précocement des lacunes susceptibles de nuire aux apprentissages ultérieurs, et assurer une meilleure prise en charge en amont des élèves les plus fragiles que nous travaillons à la mise en place de ces outils. Des consultations sont en cours auprès de spécialistes, notamment de chercheurs universitaires et auprès des enseignants et parents d'élèves via leurs représentants.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Vauzelle](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (16<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 120955

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 1er novembre 2011, page 11475

**Réponse publiée le** : 3 avril 2012, page 2766